

# DÉPARTEMENTS SOLIDAIRES



---

## Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental



Yvelines  
Le Département



hauts-de-seine  
LE DÉPARTEMENT

seine-saint-denis



Cergy, le 30 juillet 2019

Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des  
Relations avec les collectivités territoriales  
Hôtel de Castries  
72 rue de Varenne  
75007 Paris

Monsieur le Ministre de l'Action et des comptes publics  
139 rue de Bercy  
75572 PARIS Cedex 12

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Nous venons de recevoir, de la part de certains de nos comptables assignataires, payeurs départementaux, un courriel de refus de prise en charge de nos mandats destinés à financer le Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I), et nous invitant de surcroît à modifier les budgets de nos collectivités.

La nature et la forme de ces messages nous invitent à penser qu'il s'agit d'une réponse technique des services alors que l'enjeu du projet que nous avons conçu ensemble est d'une toute autre dimension.

En effet, à l'heure où l'Île-de-France doit relever des défis considérables, notamment en termes de mise à niveau des infrastructures et équipements publics, les départements franciliens ont pris l'initiative d'unir leurs forces et de mobiliser ensemble leurs ressources pour accélérer les projets d'investissement structurants au bénéfice de leurs territoires et de leurs populations. Cette initiative qui concourt à l'attractivité de la région capitale permet également de répondre à certains besoins liés à l'organisation et au bon déroulement des futurs Jeux Olympiques de 2024.

C'est ainsi que le 2 octobre dernier a été annoncée, à l'initiative de nos sept départements, la création au 1<sup>er</sup> janvier 2019, du Fonds de Solidarité Interdépartemental d'Investissement (FS2I) destiné à lutter contre les inégalités et à rééquilibrer les richesses à l'échelle francilienne et dont nous nous sommes fait écho dès

cette étape, auprès de votre Cabinet, des services du Premier Ministre et de la Présidence de la République, sous le couvert du Préfet de la Région d'Ile-de-France.

Cette péréquation en investissement organisée à l'échelle de 7 départements franciliens, fondée sur une vision pragmatique et responsable, respectueuse des acquis de la démocratie locale et de la décentralisation constitue une démarche inédite, tant par son format que son ampleur, qui a suscité une adhésion quasi unanime de toutes les assemblées départementales ayant eu à en délibérer au mois de décembre dernier.

Fort d'avoir franchi cette première étape avec succès, qui n'a, à cet égard, soulevé aucune remarque ou observation du contrôle de légalité des sept départements ayant eu à examiner la délibération de création du fonds et de ses statuts, le premier Conseil d'Administration a alors pu se réunir le 15 février 2019 pour élire sa Présidente, élire les membres du Bureau et fixer ses attributions, le 21 mars suivant pour adopter son règlement intérieur et ses orientations budgétaires et enfin le 26 mars pour adopter son règlement financier, son BP 2019 et l'autorisation de programme correspondante ainsi que divers points, là encore sans la moindre manifestation des services préfectoraux, de la DGFIP ou de la DGCL sur le montage proposé, lequel repose (par construction) exclusivement sur des flux d'investissement, comme précisé dès les orientations budgétaires.

Ce sont 109 opérations d'investissement, relevant d'opérations d'infrastructures routières majeures, de dessertes de transport interdépartementales, de collèges situés en zones de rénovation urbaine (REP ou REP+), d'équipements interdépartementaux ou d'accès à des sites olympiques qui ont été identifiées comme devant faire l'objet d'un financement du FS2I et d'une solidarité interdépartementale.

Or, les services de certaines DDFIP viennent de nous opposer ce jeudi 18 juillet l'impossibilité de créditer le fonds autrement que par une subvention de fonctionnement, ce qui invalide les modalités de financement des 109 opérations précitées, avec pour effet immédiat d'en différer la réalisation.

Cette décision, coordonnée à l'échelle de l'ensemble des payeurs départementaux, tombe au moment même où le département du Val d'Oise opérait la première levée de fonds, après s'être maintes fois assuré auprès de son comptable public des partis pris sur un double plan comptable et technique.

Vouloir contraindre les départements à alimenter le fonds de 150 M€ en fonctionnement revient à mettre en péril la construction du FS2I, dans un contexte où l'Etat a souhaité instaurer une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement, au nom de l'effort de redressement des comptes publics, mais également pour orienter davantage les dépenses des collectivités territoriales en faveur de l'investissement. Cet instrument sans équivalent a été conçu grâce au volontarisme de nos collectivités pour renforcer la solidarité entre elles, dans l'objectif de contribuer puissamment au rééquilibrage indispensable de notre région capitale.

Dans une métropole aussi intégrée que celle de la Région Ile-de-France, cette solidarité renforcée est l'une des conditions d'une prospérité durable. Les départements franciliens sont des collectivités innovantes, engagées et légitimes. Ils sont enracinés dans un territoire qu'ils connaissent bien. Leurs moyens financiers et leur expertise leur permettent d'être des partenaires actifs dans la mise en œuvre effective des solidarités territoriales et sociales.

Aussi, convaincus que vous partagez les enjeux de notre démarche inédite, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir donner à vos services les instructions nécessaires pour clarifier la position de l'Etat vis-à-vis de ce projet d'initiative locale visant à promouvoir une péréquation dans le financement des investissements d'intérêt métropolitain.

Vous remerciant vivement de l'attention bienveillante que vous porterez à la présente demande, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre haute considération.



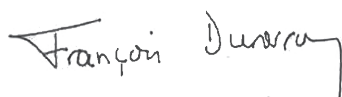
Marie-Christine CAVECCHI  
Présidente du département du Val d'Oise  
Présidente du FS2I



Patrick SEPTIERS  
Président du département de Seine et Marne



Pierre BEDIER  
Président du département des Yvelines



François DUORVAY  
Président du département de l'Essonne



Patrick DEVEDJIAN  
Président du département des Hauts-de-Seine



Stéphane TROUSSEL  
Président du département de la Seine-Saint-Denis



Christian FAVIER  
Président du département du Val de Marne